

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 Ve BARREAU, rue S.t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

L'Echo de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche,
 Prix;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 4 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.



La Vérité a besoin d'Echo

LYON, 10 MARS 1826.

Un enfant de l'hospice de la Charité s'est évadé mardi soir; il paraissait être âgé de 6 à 7 ans. Sa présence et ses cris aigus avaient réuni plus de 200 personnes dans la grande rue Mercière, où il s'était arrêté. Il annonçait que le domicile de sa mère était sur le quai St-Clair, qu'il voulait s'y rendre de suite, et qu'il n'était à l'hospice que depuis trois ou quatre jours. Des témoins de cette scène n'ont pu parvenir à ramener cet enfant qu'en le persuadant qu'ils le conduisaient chez sa mère, et non à la Charité. Est-ce encore une victime de l'inconduite, ou bien est-il le triste jouet de la misère? Quoi qu'il en soit, on a lieu de s'étonner qu'il ait pu s'évader de cette maison dont les portes paraissent bien gardées, et où les surveillans sont nombreux.

— La fureur du jeu, et les combinaisons ridicules qu'il fait naître, exercent sur certains esprits une telle influence, qu'ils descendent aux habitudes de la plus grossière superstition. Des amateurs obstinés de la loterie ont mis, ces jours derniers, en action une vraie scène de sybilles et d'oracles, une pratique renouvelée du paganisme de nos pères. Huit ou dix de ces insensés se sont transportés régulièrement, tous les matins, pendant huit jours, à quatre heures, dans le bois de la Tête-d'Or, pour y assister au lever du soleil, et interroger la Fortune, dont ils devaient trouver l'expression et la volonté dans l'examen des premiers rayons du jour. Ils ont fait trois fois le tour de trois

arbres, en jetant en l'air quelques grains de sel, se sont agenouillés, ont adressé leur prière au soleil. S'étant relevés, ils ont renfermé dans un vieux soulier les numéros qu'ils avaient rêvés, disaient-ils, puis ont jeté le tout dans un feu qu'ils ont allumé avec des bois morts ramassés près de l'endroit. Les cendres ont été dispersées. De pareilles momeries ne seraient que risibles, si elles n'attestaient pas l'existence d'un chancre social, de cette délirante ambition qui tourmente toutes les classes, depuis le charbonnier jusqu'au ministre. La Fortune est le Dieu que l'on encense, et, malgré ce qu'on est convenu d'appeler le progrès des lumières, la pitoyable superstition de nos aïeux remplace, quand il s'agit d'argent, la divine religion du Christ, qui ne dit plus rien à des cœurs desséchés par la philosophie.

— Nous lisons, dans un journal, que MM. Pollet et Chenavard sont chargés de la direction des travaux du Grand-Théâtre; qu'ils vont entreprendre le voyage de Paris, pour étudier de près les modèles que leur offre la Capitale, et qu'enfin le directeur Singier a reçu l'ordre de composer sa troupe pour l'année prochaine. Ces divers faits nous paraissent difficiles à concilier. L'absence de ces Messieurs sera de trois mois au moins. A leur retour, il faudra arrêter et faire approuver le devis, puis en mettre les travaux aux enchères: ces trois opérations emploieront au moins quatre mois. Il n'en restera donc que cinq, en tout, pour l'exécution des ouvrages. C'est nous dire d'avance que

cette reconstruction si précipitée ne sera qu'un rhabillage fort mesquin, et de courte durée. Il faudra se borner aux réparations les plus indispensables.

— Le feu s'est manifesté, dans la nuit du 7 au 8 courant, dans une maison de la rue Ferrandière, sur les onze heures du soir environ. Le dommage a été peu considérable. Avant trois ou quatre jours, nous en sommes sûr, le directeur de l'une des compagnies d'assurances, qui se sont partagé le royaume, annoncera, dans les feuilles publiques, que sa caisse est venue de suite au secours du propriétaire incendié.

— De nombreux tombereaux chargés de pierres traversent nos ponts et nos rues, dans tous les sens, pour se diriger du côté des constructions. Le derrière de ces tombereaux est ouvert, et des blocs énormes ne sont retenus que par deux cordes toujours insuffisantes. De là, des accidens multipliés. On ne saurait approcher de ces lourds fardiers, sans courir un danger réel. Mercredi soir, l'un de ces tombereaux passait sur le Pont-du-Change, en se dirigeant du côté de St-Nizier. Trois ou quatre grosses pierres se sont détachées dans la traversée. Nous avons été témoins de l'effroi que chaque chute occasionnait aux piétons sans nombre dont ce pont est toujours couvert. Les réglemens de police, s'ils étaient sévèrement exécutés, mettraient un terme à des abus aussi graves.

— Une jeune personne de 18 ans, atteinte de folie, et appartenant à une

famille de la rue Bellecordière, a été vue, dans la matinée de mardi, parcourant à grands pas les toits des maisons de cette rue. On est enfin parvenu à se saisir de cette malheureuse, qui, s'étant échappée la veille, avait tenté de se noyer, et avait été retirée de la rivière au moment où elle allait disparaître sous les flots.

— Un jeune homme, de Montbrison, âgé de 22 ans, nourrissait, pour une femme de la même ville, une passion malheureuse que ses parens étaient loin d'approuver. Il est descendu, à Lyon, rue des Célestins, où il vient de se donner la mort, en s'empoisonnant avec sept ou huit grains d'opium qu'il a avalés après avoir écrit à ses parens une longue lettre où il explique les causes de son suicide. Ce message de mort a été remis par lui-même au bureau de la poste. Il est triste qu'une main généreuse n'ait pu détourner d'une résolution aussi funeste ce jeune homme dont les mœurs étaient douces, et qu'un instant de frénésie et d'exaltation a conduit dans l'abîme.

— On annonce que la boucherie de l'Hôpital sera, comme celle des Terreaux, abandonnée par les bouchers étalagistes. On y établira, dit-on, un abattoir provisoire, où tous les bouchers de la ville seront tenus d'aller tuer leurs bestiaux jusqu'à ce que l'abattoir, dont on projette l'exécution, soit élevé dans la presqu'île Perrache.

— Un arrêté de la Mairie nous apprend qu'un concours est ouvert pour la construction de l'abattoir qui doit être élevé, à Perrache, en conformité d'une ordonnance royale du 9 avril 1823, dont le conseil municipal a bien voulu permettre l'exécution, le 20 janvier dernier. Le plan du terrain est déposé au secrétariat de la Mairie, où les devis et projets seront reçus jusqu'au 15 avril prochain.

— On avait voulu insinuer, dans l'un de nos journaux, que l'horloger Georges refusait de tenir compte des montres qui lui avaient été remises pour les rhabiller, parce que le vol dont il a été victime est un fait de force majeure. Cet ouvrier, aussi honnête que

malheureux, s'est cru obligé de démentir dans le journal lui-même cette assertion malveillante. Son infortune est assez grande, dit-il, sans qu'on cherche à l'aggraver encore par des soupçons injurieux.

— Si l'adresse des voleurs de nos jours est justement vantée, on doit leur reconnaître un rare courage. Ils ont voulu, lundi dernier, prendre d'assaut l'hôtel du lieutenant-général lui-même; mais la garnison s'est trouvée trop nombreuse, et sur ses gardes. Les voleurs, surpris de rencontrer tout le monde à son poste, se sont retirés sans perte. Peut-être se proposent-ils de prendre mieux leurs mesures une autre fois. Comme il faut rendre à César ce qui est à César, nous dirons qu'on doit la découverte du complot au *jokey* du général.

— Un ouvrier en soie, de la grande rue de la Guillotière, a été volé le 28 février dans la soirée. Les circonstances de ce crime ne permettent pas de douter que le coupable n'ait eu des relations intimes avec cet ouvrier, dont il connaissait toutes les habitudes. Le chien de la maison n'a fait entendre aucun aboiement, ce qui confirme la vérité de notre assertion.

— Nous sommes réduits journellement à reproduire l'histoire des vols nombreux qui désolent notre ville. Une Feuille s'est chargée d'en écrire le roman. C'est en effet le plus indépendant des journaux de Lyon qui nous entretient de contes absurdes de vols et d'assassinats, fruits de la fertile imagination des bonnes d'enfants et des commères. S'il faut en croire cette Feuille, on a dévalisé les marchandes de lait et d'herbages, à leur rentrée de la ville, et l'on a commis de nombreuses attaques sur la grande route dans le voisinage de nos murs, et surtout sur le chemin de St-Font. Les crimes se multiplient assez, sans qu'il soit besoin d'en grossir encore la liste avec des forfaits imaginaires.

— S'il faut en croire l'une des Feuilles qui s'impriment à Lyon, un incendie a éclaté dans une mine de houille des environs de Rive-de-Gier. Sept ouvriers, ajoute-t-on, ont été étouffés.

— Des poursuites sont dirigées, en ce moment, contre la fille *Protery*, de la commune de Poule, arrondissement de Villefranche (Rhône). Cette fille est prévenue d'infanticide. L'officier de santé a déclaré toutefois que l'enfant, dont le corps a été découvert dans la paille du lit de la mère, n'était pas né viable.

TRIBUNAUX DE LYON.

Une famille entière, composée du père, de la mère et des trois filles, figurait, mercredi, sur le banc des accusés, à la Cour d'assises. Un nommé Petit-Jean, beau-frère des mariés Thivel, et oncle des filles Thivel, accusés, s'est plaint d'un vol de quelques morceaux de lard, commis à l'aide d'escalade, la veille de Noël, dans la commune de Savigny. Un vol aussi *minime* n'en appelait pas moins sur la tête des prévenus une punition grave, celle des travaux forcés, que la Cour, sur les conclusions conformes de l'avocat-général, a convertie en réclusion, par l'application de la dernière loi, qui modifie quelques articles du Code pénal. Le chef du Juri lui-même, après avoir fait connaître la déclaration affirmative, a annoncé hautement que l'intention unanime de ses collègues était de recommander ces malheureux à la clémence royale. Les cris déchirans et les larmes de ces trois filles, ont vivement ému l'auditoire. Des marques d'improbation, des huées, et même des injures ont accompagné la femme Petit-Jean, au sortir de la salle d'audience, où elle avait déposé avec une aigreur et un acharnement qui offraient un contraste étrange avec la *minimité* des objets volés.

-- Le ministère public avait fait citer le sieur Hurré, homme-de-lettres, qui a remplacé le sieur Desportes dans la direction de l'*Eclaircur du Rhône*. La cause appelée en l'audience du 7 courant, M^e Valois, défenseur du sieur Hurré, a demandé et obtenu la remise de l'affaire à huitaine. Nous avons fait connaître à nos lecteurs l'objet de l'accusation.

ALBUM LYONNAIS.

La *Gazette* avait annoncé qu'on ne ferait pas les frais d'un établissement provisoire au Palais-des-Arts, et que la *Martinière* serait plus tard placée dans le claustral des Augustins. Un autre journal, qui se croit mieux informé, confirme notre première version, et croit pouvoir annoncer, sur le ton officiel, que M. Tabareau est nommé directeur, qu'il ouvrira incessamment

ment un cours de géométrie-pratique , et que M. Camille Rey, nommé professeur de chimie , commencera ses leçons le 4 juin prochain. Nous verrons bien si la *Gazette*, qui doit être initiée dans les secrets de l'administration , démentira encore cette nouvelle, que nous avons donnée sur des informations exactes.

— Nous avons lu , dans une Feuille lyonnaise, que le Maire avait fait fermer une salle de danse, à Perrache ; sur l'invitation d'une communauté de femmes placée dans le voisinage. Nous aurions pu démentir cette nouvelle, qui se rattache à certain système à la mode. Nous avons laissé ce soin à la Feuille elle-même, qui est obligée aujourd'hui de déclarer qu'elle a été mal informée, et que cette fermeture de salle de danse est un de ces contes ridicules dont on régale les *gobe-mouches* de café.

— Nous ne savons pas ce que M. le Préfet pensera de l'article sur les *Loups*, qu'il a plu à la *Gazette* d'insérer mardi dernier. M. de Montlosier, la Congrégation, les amis des loups, tout est mêlé dans quelques lignes, où la bouffonnerie approche de la parade. Il résulte de ce mélange d'idées et de faits, qui hurlent d'effroi de se voir accouplés, une circonstance qui prouve la vérité de notre récit sur la louve de la préfecture ; c'est qu'il a fallu, comme nous l'avons dit, emprunter, pour la détruire, le secours du poste de l'Hôtel.

— La *Gazette* apprend à ses lecteurs que le défenseur de J.-M. Four, prévenu de coups et blessures sur les personnes de ses père et mère, est parvenu à écarter la circonstance des coups portés au père de ce malheureux. Coupable d'avoir maltraité sa mère, il a été condamné à subir le même châtiment qu'il aurait encouru pour les avoir frappés tous deux : c'est la peine de la réclusion et du carcan. L'accusé a si peu gagné dans cet incident, que ce journal présente comme un succès, qu'en vérité ce n'est pas la peine de mentionner ce nouveau triomphe de M. Péricaud.

— Le *Journal de Paris* nous fait

l'honneur de copier notre article sur le suicide du traiteur *Robert*. Mais il le fait mourir à Valence (Drôme), quand il est décédé à Lyon, dans son restaurant, rue Grenette :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

— Les traîtres du mélodrame s'offrent maintenant aux habitués du parterre des Célestins, sous les livrées de la misère. On lit en gros caractères, sur les affiches de ce théâtre, les titres de pièces suivans : *Le Mendiant*, ou *l'Assassin par vengeance*; *le Bal et l'incendie*, ou *le vieux Pauvre*, etc. La verve des Corneilles du boulevard commencerait-elle à s'éteindre ?

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La chambre de commerce de Marseille n'a pas été sourde à l'appel que lui a fait le zèle éloquent de l'abbé Desmazures en faveur des Pères latins de la Terre sainte. Elle a décidé qu'une somme de 2,000 fr. serait donnée par elle, chaque année, pour venir au secours de cet établissement de charité, où les voyageurs français ont toujours été accueillis avec la plus cordiale hospitalité. C'est un beau triomphe pour le prédicateur célèbre que nous avons entendu à Lyon, et qui va s'embarquer bientôt pour retourner dans le Levant.

— La mort de l'évêque de Namur réduit l'épiscopat des Pays-Bas à un seul membre. Ce royaume important ne compte plus qu'un évêque. Quelques esprits-forts ne voient dans cette privation douloureuse, qu'une économie de plus pour l'Administration. Nous y voyons un grand malheur, et un sujet de larmes et de deuil pour l'Eglise, dont les évêques sont les premiers défenseurs.

— Un jeune lauréat, le chantre de Belzunce, M. Grange, de Marseille, membre correspondant de notre académie, vient d'être enlevé aux Lettres à l'âge de 30 ans. Un concours immense assistait à ses obsèques. Parmi les discours prononcés sur sa tombe, on remarque celui de M. le chevalier Regnis, procureur du Roi, à Marseille, et président de l'académie des Belles-Lettres. Le journal de la Méditerranée a rempli

du récit de ces funérailles l'un de ses derniers numéros. Le jeune Grange avait dernièrement livré au Public deux volumes de poésie et de morceaux en prose, sous le titre modeste d'*Essais littéraires*.

— Le chef Iroquois, dont nous avons annoncé le débarquement à Bordeaux, est arrivé à Paris. Il a, sous l'influence du Missionnaire qui l'accompagne, composé un Recueil de prières en tête duquel on lit une dédicace à M. de Châteaubriant. Ce jeune étranger s'est empressé de rendre, le lendemain de son arrivée, une visite à l'illustre chantre d'*Atala*. M. de Châteaubriant termine en effet cet écrit par des adieux touchans qu'il adresse aux Sauvages, dont il avait reçu l'hospitalité. Il y exprime le vœu de ne pas être oublié par ses anciens hôtes : ce vœu a été rempli. Nous verrons si le feuilleton de notre *Gazette* se permettra de parodier encore ce touchant hommage rendu à l'un des plus beaux caractères du siècle.

— Le fils aîné d'un ancien négociant d'Orthez, qui faillit à ses créanciers, il y a 48 ans, fait annoncer, par la voie des journaux, qu'il paiera intégralement les dettes de son père. Cet exemple ne trouvera pas, nous le craignons, beaucoup d'imitateurs. Les faillis, que la fortune a favorisés, s'occupent de toute autre chose que de leurs créanciers. Ils ont des châteaux à acquérir, et des filles à doter. Comment pourrait-il leur rester une obole pour soulager les malheureux qu'ils ont faits ?

— Nous avons annoncé l'évasion d'une quinzaine de condamnés aux travaux forcés, détenus dans la prison de Pau. Nous apprenons avec plaisir que sept d'entr'eux viennent déjà d'être arrêtés sur divers points et ramenés par la gendarmerie. L'activité qu'elle a déployée fait espérer la prompte arrestation du reste de la bande.

TRIBUNAUX.

Le sieur Boussegny, accusé de parricide, d'assassinat et de vol, a été traduit devant les assises du Tarn. On nous écrit qu'aucune affaire, depuis celle *Fualdès*, n'avait attiré à Albi autant d'assistance. Les voix du jury ont été partagées sur les deux premiers chefs d'accusation, qui entraînaient la peine capitale. L'accusé n'a été condamné que pour le fait de

vol. Il avait confié sa défense à M. de Saint-Felix, avocat de Toulouse.

— Le Tribunal de Soissons vient de décider, dans un sens contraire à celui de Toulon, dont nous avons rapporté le jugement, la question relative à la plaidoirie des affaires sommaires par les avoués, concurremment avec les avocats. La Cour d'Amiens avait rendu une décision qui interdisait la plaidoirie de ces sortes d'affaires aux avoués, et le Tribunal de Soissons vient de consacrer cette jurisprudence, sur laquelle il est urgent que la Cour de cassation se prononce en faisant cesser une alternative si préjudiciable au bien de la justice.

VARIÉTÉ

Un auteur vient de défendre avec l'épée l'ouvrage de sa plume. Un duel a eu lieu, ces jours derniers, à Florence, entre Lamartine, et le colonel Pépé qui se prétendait calomnié dans les œuvres du premier. Les champions ont fait preuve de courage. Mais, que prouve cet appel aux armes? Le coup d'épée qu'a reçu, dit-on, l'homme de lettres, prouve-t-il que le provocateur a eu raison? Il établit seulement que l'un est plus habile spadassin que l'autre.

— Le libraire Audin, de Paris, vient de mettre en vente un traité sur l'Art de jouer et de gagner à l'Ecarté. Croirait-on que la Gazette, dont les opinions avouées ont déclaré une guerre implacable aux abus et aux vices sociaux de notre époque, recommande à ses lecteurs l'achat de cet ouvrage? L'Ecarté ne détruit-il pas assez de familles? Faut-il ériger en école l'art de se ruiner? Loin de l'annoncer, il faudrait jeter au feu l'édition tout entière d'un écrit dont la lecture peut encore ajouter quelques dupes nouvelles au nombre effrayant des victimes de ce jeu funeste, qui est devenu presque universel, et qui engloutit tant de fortunes. C'est en ces termes que la Gazette termine l'article qu'elle ose consacrer à une composition aussi immorale.

« Nous invitons très-instamment tous les joueurs d'Ecarté à acheter l'ouvrage de M. Teyssède; et nous ne craignons pas de dire que c'est le meilleur usage qu'ils puissent faire de leur premier bénéfice. »

Le bon sens de nos lecteurs nous dispensera d'ajouter à ce texte aucunes réflexions. Quelle est donc la morale de la Gazette?

MODES.

Presque tous les chapeaux, de quelque étoffe qu'ils soient, ont pour ornement une très-grosse rosette, placée au côté gauche, sur le bord de la passe. Tantôt cette rosette correspond à une autre qui est au haut de la forme; tantôt elle tient par un ruban lâche ou tendu, à deux rosettes, dont l'une est placée au bas et sur le devant de la forme, l'autre par derrière.

Quelques chapeaux de crêpe lisse ou de crêpe crépé blanc ou jaune soufre, à forme et à passe bouillonnées, sont garnis de bouquets de jacinthes couleur de rose, et de paquerettes bleues, posées de biais, et attachées par des rosettes en rubans de satin blancs et couleur de rose. Le premier bouquet est placé au haut de la forme, le second au bas, et le troisième sur le bord de la passe.

Des chapeaux de gros de Naples blanc ou de moire blanche ont le dessus de la forme arrondi et recouvert par une étoile dont les pointes descendent jusqu'au bas de la forme. Entre ces pointes sont des grappes de lilas ou d'acacia.

Quelques chapeaux de gros de Naples bleu-raymond sont garnis de liserés et de rosettes d'un rose vif: leur passe est doublée de rose.

Le rose vif s'emploie aussi sur des capotes de gros de Naples jaune safran ou chamois; il compose la chicorée qui en borde la passe. Une chicorée semblable, après avoir entouré le haut de la forme, va aboutir au bord de la passe.

On commence à voir dans les promenades des femmes dont les cheveux lisses forment coques sur les tempes, et qui ont près de chaque œil un petit crochet de cheveux.

Le dernier bal de M. La F* a été aussi brillant et aussi nombreux que celui qui l'avait précédé. La coiffure de madame la comtesse B* avait pour ornemens, outre un peigne en diamans, beaucoup d'épis de diamans. Madame la comtesse de M* était coiffée avec de l'avoine naturelle et de petites fleurs bleues. Sur d'autres coiffures en cheveux, c'était de la bruyère du Cap, ou de la bruyère de France, de la violette de Parme,

Beaucoup de jeunes personnes avaient des guirlandes larges et compactes en tubéreuses et en marguerites blanches.

Les robes de bal les plus nombreuses étaient blanches; les autres, couleur de rose ou bleues. La garniture de la plupart de ces robes consistait en trois ou cinq larges rubans de satin, qui descendaient de la ceinture au bord de la robe: là, une rosette à longs bouts agrafait un bouquet de fleurs.

Il y avait beaucoup d'habits bleus à boutons

d'or. Quelques élégans portaient deux gilets en piqué ou en étoffe de soie blanche, brochée et rayée; quelques autres, un gilet de dessous à schall, en tissu d'argent et à petites mouches ou chimères bleues, or et ponceau: le pantalon collant; et des bas chinés gris à œil de perdrix.

Les dames qui se servent de socques, ont remplacé celles de bois par des socques de liège, qui sont d'été comme d'hiver.

AVIS ET ANNONCES.

VENTE VOLONTAIRE.

15. Samedi, onze courant, à neuf heures du matin, il sera, par le ministère d'un Commissaire-priiseur, procédé à la vente aux enchères de quatre Berlines, à huit places, garnies de leurs coussins et agrès.

Ladite vente aura lieu dans la rue de Puzy vis-à-vis la maison N° 16.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente forcée.

16. Samedi prochain, onze mars courant, à dix heures du matin, sur la place de Saint-Vincent de cette ville, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Jeandol, plâtrier, demeurant à Lyon, quai St-Benoît, N° 48.

Les objets à vendre consistent en tables; chaises, garde-robe, bureau, poêle et ses tuyaux, batterie de cuisine et autres objets.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 6 Mars.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 98 fr. 75 c. 80 c. 90 c. 98 fr. 80 c. 75 c. 80 c. 75 c. 70 c. 65 c. 60 c. 98 fr. 50 c. 55 c. 50 c. 25 c. 30 c. 40 c. Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. — 64 fr. 65 c. 60 c. 50 c. Action de la banque 1990. Rente de Naples, 71 fr. 60 c. Emprunt royal d'Espagne 44

Du 7.

Cinq pour cent, 96 f. 95 c. 95 c. 96 f. 96 f. 15 c. 96 f. 96 f. 5 c. 10 c. Trois pour cent, 64 fr. 55 c. 45 c. 60 c. 65 c. Rente de Naples, 71 f. 25 c. 50 c. 40 c. Action de la banque, 1980 fr. Rente d'Espagne, Emprunt royal d'Espagne, 44. Annuités à 4 pour 0/0. J. du 22 décembre 1090 f. Emprunt d'Haïthi, J. de janv. 1826,

THÉÂTRES.

GRAND - THÉÂTRE. — Les Voitures Versées. — L'École des Vieillards. CELESTINS. — Le Mendiant. — Le Petit Bossu. — Mes derniers 20 Sols.

LOTÉRIE.

Tirage de Lyon, du 9 mars 1826.

69—56—81—72—73.